

Inscriptions: conditions générales de vente

Les conditions générales de vente ci-dessous s'appliquent pour la participation au congrès "Health Effects of Incorporated Radionuclides 2018" (HEIR 2018) qui sera hébergé par l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire (IRSN) du 8 au 11 Octobre 2018.

1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscription couvrent les éléments suivants:

- La participation au congrès
- Les pauses café
- 3 déjeuners (lundi-Mercredi)
- Le livret de programme
- L'accès à la version électronique du programme (résumés)
- La soirée de gala.

2. Modalités d'inscription

Sous réserve du respect des conditions définies ci-dessous, l'inscription au congrès HEIR 2018 peut se faire:

- Soit par inscription en ligne sur le site internet de la conférence HEIR 2018 (www.heir2018.com). L'ouverture des inscriptions est prévue à partir du 22 février 2018 jusqu'au 4 Octobre 2018.
- Soit par inscription sur le lieu du congrès, sous réserve du respect des modalités de paiement indiquées aux paragraphes 3 et 4.

Les inscriptions sont nominatives. Une inscription faite pour plusieurs participants ne pourra pas être prise en compte.

Dans tous les cas, la confirmation d'inscription et de paiement seront envoyés par courrier électronique par le secrétariat du congrès au Participant à l'adresse de courrier électronique indiqué par le participant dans le formulaire d'inscription. Dans tous les cas, aucune inscription ne sera confirmée ou prise en compte tant que le paiement ne sera pas reçu dans son intégralité sur le compte bancaire dédié à l'organisation du congrès HEIR 2018 et si cela s'applique tant que le justificatif de tarif réduit ne sera pas reçu par le secrétariat du congrès.

Aucune modification de l'inscription en ligne ne sera possible une fois cette inscription validée.

3. Tarifs applicables

Les prix s'entendent en euros (€) et sont toutes taxes incluses.

| | |
|--|-------|
| <i>Paiement avant le 1er Aout 2018 (date de réception du formulaire d'inscription par l'IRSN)</i> | |
| Etudiant* | 400 € |
| Tarif normal | 500 € |

| | |
|---|-------|
| <i>Paiement après le 1er Aout 2018 ou sur site</i> | |
| Etudiant* | 500 € |

| | |
|--------------|-------|
| Tarif normal | 600 € |
|--------------|-------|

* *Etudiant*: étudiants en master, en thèses et post-doc âgés de moins de 30 ans: Le tarif étudiant sera appliqué uniquement sous réserve de la présentation d'un justificatif de statut étudiant ou de statut post-doc à faire parvenir au secrétariat du congrès.

Inscriptions des accompagnants

Les accompagnants participent uniquement au dîner de gala au tarif indiqué ci-dessous. La participation aux conférences est soumise aux droits d'inscription indiqués ci-dessus.

Tarifs pour accompagnants:

| | |
|---------------|------|
| Dîner de gala | 75 € |
| Déjeuner | 30 € |

4. Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués uniquement par virement bancaire sur un compte bancaire dédié dont les références seront indiquées à l'inscription ou par carte de crédit/débit (CB, Visa ou Mastercard). Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le règlement des frais d'inscription sur site ne pourront se faire que par carte de crédit/débit (CB, Visa ou Mastercard).

Le règlement doit être effectué sans aucune réduction de quelque sorte que ce soit, et notamment sans déduction de frais bancaires de quelque sorte, y compris les frais de change. Tout litige lié à une facturation doit être signalé au secrétariat du congrès au cours de la conférence et au plus tard trente (30) jours ouvrés après le dernier jour du congrès.

5. Annulation et modalités de remboursement

Aucune demande de remboursement pour annulation d'inscription au congrès ne sera acceptée. Les frais d'inscriptions restent définitivement acquis à l'IRSN.

Dans le respect du point ci-dessus, si le participant est absent à la Conférence, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation de la participation au congrès

En cas d'annulation ou de report du congrès par l'IRSN, et sur demande des participants uniquement, les remboursements seront effectués par l'IRSN aux références bancaires fournies par le participant au moment de son inscription.

6. Assurance et responsabilité

L'IRSN se réserve le droit d'annuler la tenue du congrès quel qu'en soit la raison. Dans ce cas, l'IRSN pourra procéder au remboursement des frais d'inscription déjà réglés, sur demande des participants uniquement.

En cas de report de la conférence par l'IRSN, l'IRSN pourra soit procéder au remboursement des frais d'inscriptions sur demande du participant, soit maintenir l'inscription au congrès à la nouvelle date.

Nonobstant ce qui précède, l'IRSN ne pourra être tenu pour responsable pour tout cas de force majeure selon la définition donnée par l'article 1218 du code civil.

L'IRSN a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile pour le congrès.

Cette responsabilité civile ne couvre pas:

- Les dommages causés par des tiers aux participants ou par les participants à des tiers.
- Les dommages causés aux biens sous la responsabilité du participant.

L'IRSN ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident qui pourrait impliquer ou qui implique directement ou indirectement un ou plusieurs participants, que ce soit pendant ou après le congrès, ou au cours d'événements organisés en parallèle du congrès.

7. Droits sur la participation

En conséquence de l'inscription au congrès, les participants acceptent de respecter toutes les règles applicables au site de la conférence, incluant les ordres ou instructions de l'IRSN ou de ses fournisseurs impliqués dans l'organisation du congrès. Le non-respect de ces règles peut conduire à l'exclusion du participant au congrès, à l'initiative de l'IRSN ou de l'un de ses fournisseurs sans avertissement et sans aucun droit au remboursement des frais d'inscription, qui resteront propriété de l'IRSN.

Au cours du congrès, les participants pourront être filmés ou photographiés soit individuellement soit en groupe. En acceptant les présentes conditions générales de vente, les participants acceptent d'être filmés ou photographiés et que les images puissent être utilisés pour les besoins de la communication du comité d'organisation.

Les droits cédés à l'IRSN inclut le droit d'utiliser, reproduire, représenter, divulguer tout ou partie de votre images par tout moyen technique, dans le monde entier, pour la promotion de la Conférence et celle de l'IRSN en lien avec la Conférence, pour un an suivant la Conférence et sans limitation de temps pour tout projet culturel, scientifique et ou projets de rétrospective de tout type tels que rétrospective, base données interne (médiathèque).

8. Points divers

L'IRSN se réserve le droit de modifier, de faire des suppressions ou des ajouts aux présentes conditions générales de vente à tout moment.

En cas de difficulté d'interprétation entre la version anglaise et la version française des présentes conditions générales de vente, c'est la version française qui prévaut.

9. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sous soumises à la loi française. Tout litige non réglée à l'amiable sera réglé devant les tribunaux français compétents.